

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT EN PHOTOCOPIE

- photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité,
- **si vous êtes de nationalité étrangère hors CEE**, joindre photocopie de votre carte de séjour en cours de validité, ou de votre demande de renouvellement de ce titre,
- photocopie de votre livret de famille régulièrement tenu à jour,
- photocopie de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition
- justification de vos revenus des 3 derniers mois (photocopie des 3 derniers bulletins de paie ou avis de paiement ASSEDIC, RSA, AAH, indemnités journalières,...),
- justification des revenus de votre conjoint ou concubin ou de votre partenaire d'un PACS (photocopie des 3 derniers bulletins de paie ou avis de paiement ASSEDIC, RSA, AAH, indemnités journalières, ...), **et de toute autre personne vivant au domicile** (sauf divergence d'intérêts)
- photocopie de votre dernière quittance de loyer,
- si vous êtes occupant à titre gratuit, fournir certificat d'hébergement et faire préciser la date du début de votre hébergement,
- si vous êtes propriétaire, joindre photocopie de votre taxe foncière
- faire remplir le formulaire ci-joint par votre assureur
- justificatif de votre C.A.F. récent,
- si vous vivez seul (e) : remplir et signer l'attestation sur l'honneur de non concubinage (document fourni avec le dossier),
- préciser le motif de votre demande (procédure et juridiction à saisir ou saisie)
- photocopie de votre convocation, assignation, requête...

- attestation d'acceptation de votre avocat. (A défaut, votre avocat sera désigné par le Bâtonnier).

VOUS DEVEZ VOUS PRESENTER AU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE POUR DEPOSER VOTRE DEMANDE ACCOMPAGNEE DES DOCUMENTS DEMANDES OU EN CAS D'IMPOSSIBILITE L'ENVOYER PAR COURRIER (tout dossier incomplet entraîne un retard dans l'étude de votre demande ou un rejet si les documents demandés par courrier ne sont pas fournis dans le délai de 15 jours).

- Les charges (loyer, EDF...) Ne sont pas déduites.

- La situation de surendettement n'a pas d'incidence sur l'octroi de l'aide juridictionnelle

EN CAS DE REJET FAUTE DE PIECES, AUCUN RECOURS N'EST POSSIBLE. IL VOUS FAUDRA DEPOSER UNE NOUVELLE DEMANDE si toutefois la procédure n'est pas terminée

VEUILLEZ SIGNALER TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

Demeurant

.....

.....

CERTIFIE SUR L'HONNEUR NE PAS VIVRE EN CONCUBINAGE

ET N'ETRE PAS PACSE (E)

Je déclare prendre connaissance qu'une fausse déclaration m'expose à des sanctions pénales (emprisonnement de 1 à 4 ans, amende de 300 à 9 000 Euros)

Fait à

Le

SIGNATURE :



*Cerfa n° 12467*02*

Demande d'aide juridictionnelle

(Loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 et décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991)

Vous-même :

Avez-vous un contrat d'assurance de protection juridique ou un autre système de protection applicable ?

Oui Non

Si oui, votre assureur ou votre employeur prend-il en charge les frais de la procédure au titre de laquelle vous demandez l'aide juridictionnelle ?

Oui Non

Vous devez justifier de l'absence de prise en charge par votre assureur ou employeur .

Madame Monsieur

Votre nom :

Votre nom d'époux (se) :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre lieu de naissance :

Votre nationalité : française d'un état membre de l'Union européenne autre

Votre adresse :

.....

Code postal : Commune :

Pays :

Adresse courriel :

Votre numéro de téléphone :

Votre profession ou situation actuelle :

.....

N° Allocataire CAF ¹ si vous êtes inscrit à la CAF :

N° fiscal porté sur votre avis d'imposition sur le revenu ² :

Référence de l'avis d'imposition sur le revenu ³ :

Vous vivez : seul (e) en couple autre situation Depuis le :

1 - Ce numéro permet au bureau d'aide juridictionnelle d'avoir accès à des données vous concernant.

*2 - Le numéro fiscal est l'identifiant unique pour toutes les démarches fiscales. Il est composé de 13 caractères numériques. Il est situé en haut à gauche du justificatif dans le cadre **Vos identifiants** ou de l'avis dans le cadre **Vos références**.*

*3 - La référence de l'avis est un identifiant fiscal qui permet de retrouver l'avis d'impôt sur le revenu concerné par le justificatif présenté par l'usager. Il est composé de 13 caractères alphanumériques. Il est situé en haut à gauche du justificatif dans le cadre **Vos identifiants** ou de l'avis dans le cadre **Vos références**.*

Vous choisissez ou demandez l'assistance de :

Vous avez choisi :

Un avocat Un huissier de justice

Maître :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse courriel :

ou

Vous demandez la désignation :

d'un avocat d'un huissier de justice Des honoraires ont-ils déjà été versés ? Oui (joignez la copie de la facture payée) Non

Déclaration de ressources

Quelle est la période prise en compte pour le calcul de vos ressources ?

- Si, au moment de votre demande, vos ressources n'ont pas changé depuis l'année dernière, les ressources prises en compte seront celles que vous avez déclarées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année dernière.
- Si votre situation financière a changé (à la suite d'un licenciement ou inversement d'une reprise d'activité d'une séparation ou d'une nouvelle union,...), ce sont vos ressources actuelles qui seront prise en compte, à partir du 1^{er} janvier de cette année jusqu'à la date de votre demande.
- Si vous êtes allocataire du RSA socle, de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées ou si vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtres, actes de torture ou de barbarie, acte de terrorisme, viol...), ou si votre action est engagée devant le tribunal des pensions ou la cour régionale des pensions, **vous n'avez pas à remplir cette déclaration** ; il vous suffit de produire le justificatif de votre situation.

	Vos ressources	Les ressources de de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources d'une autre personne habitant habituellement dans votre foyer (enfant, personne à charge ...) Précisez :
Aucun revenu			
Salaires, traitements nets imposables (figurant sur vos fiches de paye)			
Revenus non-salariés (revenus agricoles, industriels ou commerciaux ou non commerciaux)			
Allocations chômage			
Indemnités journalières (maladie, maternité, maladie professionnelle, accident de travail)			
Pensions, retraites, rentes et préretraites			
Autres ressources (ex : loyers que vous avez perçus, revenus des capitaux, revenus des valeurs mobilières...)			
Pensions alimentaires (montant qui vous a été effectivement versé)			
Ressources imposables à l'étranger converties en euros			

Indiquez :

- les pensions alimentaires que vous versez à des tiers :

.....

.....

.....

- la nature et la valeur des biens mobiliers (actions, obligations, capitaux...) et l'adresse et la valeur des biens immobiliers (maison, terrain...) même non productifs de revenus dont vous disposez :

.....

.....

.....

Vous souhaitez apporter des informations complémentaires sur votre situation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Important :

Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut, dans certains cas, vous condamner à payer les frais du procès engagés par votre adversaire.

Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont beaucoup augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.

Attestation sur l'honneur (cette attestation obligatoire vous engage pénalement)

Je, soussigné(e) :

.....

.....

certifie sur l'honneur :

que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts et que je ne bénéficie pas d'un contrat d'assurance protection juridique, d'un système de protection ou d'une prise en charge par mon employeur couvrant les frais de procédure de mon affaire.

Je prends connaissance que la loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30.000 €, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu (article 441-6 du code pénal).

Fait à : Le :

Signature du demandeur :

(N'oubliez pas d'indiquer le lieu de la demande d'aide, de la dater et signer ; sinon, le bureau pourra vous retourner votre dossier).

Vous avez rempli votre demande d'aide juridictionnelle. Pour que votre dossier soit complet, vous devez fournir les pièces indiquées au dos de la notice jointe. En l'absence de ces pièces votre demande pourra être déclarée caduque.

La loi n°78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.